

# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES MÉDAILLÉS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE SEINE-SAINT-DENIS



## GUIDE PRATIQUE

Comment obtenir une distinction  
jeunesse, sport et vie associative ?

# LE MOT DU PRÉSIDENT



*Mesdames, Messieurs,*

*Le Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports est la seule association reconnue des Pouvoirs Publics regroupant les Médaillés de Seine-Saint-Denis ayant reçu une reconnaissance de l'ÉTAT pour services rendus à la cause du Sport, de la Jeunesse et de l'éducation Populaire. Le Comité a pris l'initiative d'éditer un Guide Pratique Intitulé: Comment obtenir à une distinction Jeunesse et Sports.*

*Ce livret, que nous avons voulu clair dans sa rédaction, simple dans ses explications, a uniquement pour but d'aider les dirigeants d'associations et les collectivités publiques locales dans les démarches à suivre pour établir un Mémoire de Proposition National ou Départemental.*

*N'oublions pas nos bénévoles dans leurs engagements de chaque jour.*

*Notre association est à votre disposition pour vous aider et vous guider dans la rédaction de ces mémoires.*

*N'hésitez pas à nous contacter, nous essaierons ensemble de résoudre vos préoccupations.*

*Nos responsables locaux restent également à votre écoute.*

*André Mignot  
Président du CD MJS 93  
Vice-Président délégué d'Ile De France*

# PRÉSENTATION

## **LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES MÉDAILLÉS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE SEINE-SAINT-DENIS**

*Association, loi 1901 créée en 1976 afin de regrouper les titulaires d'une distinction officielle décernée par le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative à quelque titre que ce soit.  
Dirigeants et pratiquants dans les domaines du sport, des mouvements de jeunesse et les activités sociaux-éducatives et d'éducation populaire.*

**Organisme décentralisé de la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des sports et de la Vie Associative, dont le siège se situe : 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS BP**

### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

#### **Dans le cadre des conventions d'objectifs Ministère - FFMJS, nous œuvrons pour:**

- *Promouvoir le sport et le bénévolat*
- *Faire pratiquer le sport au plus grand nombre*
- *Participer à la promotion des qualités physiques et morales constituant le fondement des activités sportives*

#### **Mener des actions**

- *En collaboration avec les Directions Régionales et Départementales en charge de la Jeunesse et des Sports et avec les C.R.O.S et C.D.O.S*
- *En collaboration avec la Fédération Handisport*
- *En collaboration avec la Fédération du Sport Adapté*
- *En faveur des jeunes sportifs en difficulté*
- *En faveur des jeunes en milieu rural, en partenariat avec la Fédération nationale du sport en milieu rural*
- *Dans les quartiers sensibles.*
- *Pour lutter contre les incivilités et la violence dans le sport.*
- *Humanitaires*
- *De sensibilisation à la fonction éducative et sociale du sport*

#### **Participer**

- *Aux demandes d'aide et de secours par l'intermédiaire de notre caisse des œuvres sociales*

#### **Encourager**

- *Le sport au féminin*
- *La mise en place et le suivi d'actions d'insertion par le sport*
- *Le regroupement d'associations de médaillés sportifs européens*

## **LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MÉDAILLÉS DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Association, loi 1901 déclarée d'utilité publique le 9 juillet 1958 inscription à la Préfecture de Police sous le numéro 16 270 agrément ministériel le numéro 11710.*

*Fondée en 1951, elle a pour but de regrouper ses organismes décentralisés que sont les Comités Régionaux et Départementaux, les titulaires d'une distinction officielle décernée par le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative à quelque titre que ce soit, dirigeants et pratiquants des domaines du sport des mouvements de jeunesse et des activités sociaux-éducatives et d'éducation populaire.*

*Les buts poursuivis sont ceux décrits pour les Comités Départementaux.*

*Elle est membre de Droit, représenté par le Président Fédéral à la Commission Nationale d'attribution des médaillés d'Argent et d'Or.*

# ORGANISATION DU COMITÉ DE SEINE-SAINT-DENIS

## PRÉSIDENT

*André MIGNOT*

## VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

*Michel BENOIT*

## VICE-PRÉSIDENT

*Jean DORÉ*

## VICE-PRÉSIDENT

*Jean-Marie CHUARD*

## VICE-PRÉSIDENT

*Michel BOTELLA*

## SECRÉTAIRE

*Claude BERCIÈRE*

## TRÉSORIER

*Jean-Claude PARRO*

## SECRÉTAIRE ADJOINTE

*Josette JAFFRÉ*

## TRÉSORIER ADJOINT

*Marcel BOURDIN*

## MEMBRES

*Josette Da Silva, Marie-Thérèse Charrier, Carmen Grand, Érich Batailly, Roger Bécane, Michel Chatenet, Jacques Defawe, Daniel Derly, Guy Laurent, Jean Pierre Maljean, Henri Marcos, Rémi Meder, Guy Musitelli, Marcel Grosch, Marius Schembri, Raymond Dasilva.*

## MEMBRES D'HONNEUR

*Vice-président d'honneur Roland Roederer*

*Membres : Muriel Hurtis, Robert Taurand*

## PORTES DAPEAUX

*Roland Roederer, Jean Doré, Jean-Claude Parro*

**VOTRE CORRESPONDANT LOCAL :**

# LES DISTINCTIONS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



## QUI PEUT PRÉTENDRE À UNE DISTINCTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ?

Toute personne qui s'est particulièrement distinguée au service :

- Des Activités de Jeunesse et du Sport
- De la Vie Associative et d'Éducation populaire
- Du Sport par la réalisation d'équipements sportifs

## CONDITIONS D'OBTENTION

DISTINCTIONS	SERVICES RENDUS	ANCIENNETÉ
Lettre de Félicitations	Jeune Acteur de la vie associative	3 ans minimum
	ou titre régional et plus	Dans la saison
Médaille de Bronze	8 ans minimum	Responsable associatif actif
Médaille d'Argent	12 ans minimum	Être titulaire de la médaille de Bronze depuis plus de 4 ans
Médaille d'Or	20 ans minimum	Être titulaire de la médaille d'Argent depuis plus de 8 ans

## DÉCISIONS D'ATTRIBUTION

### CONTINGENT MINISTÉRIEL

#### MÉDAILLES D'OR, ARGENT,

Par le Ministère sur avis de la Commission Nationale

### CONTINGENT DÉPARTEMENTAL

#### MÉDAILLES D'OR, ARGENT, BRONZE, LETTRE DE FÉLICITATIONS

Par le Préfet sur proposition de la Commission Préfectorale

# CALENDRIER DES PROMOTIONS

## 2 PROMOTIONS ANNUELLES

**1<sup>ER</sup> JANVIER**

**14 JUILLET**

### CONTINGENT ANNUEL

<i>Lettres de Félicitations</i>	180
<i>Médailles de Bronze</i>	85
<i>Médailles d'Argent</i>	29
<i>Médailles d'Or</i>	11

### COMPOSITION DU DOSSIER

Chaque candidature fera l'objet d'un mémoire de proposition faisant apparaître :

- *L'État civil du candidat*
- *Son Adresse, sa profession*
- *Les distinctions sportives déjà obtenues, leurs intitulés exact et la date d'attribution*
- *Le détail et la chronologie des services rendus*
- *L'avis du proposant et ses coordonnées*
- *Une Photocopie R/V de la CNI*

### DATES LIMITES DE DÉPÔTS DES DOSSIERS À LA DDCS 93

*Avant le 15 novembre pour la promotion du 1<sup>er</sup> Janvier*

*Avant le 1<sup>er</sup> juin pour la promotion du 14 juillet*

### DOSSIER À TRANSMETTRE À :

#### *DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE SEINE-SAINT-DENIS*

*Bât l'Européen- 4ème étage  
5/7 promenade Jean Rostand  
93016 BOBIGNY Cedex  
Tel : 01.42.60.71.98*

#### *SOUS COUVERT DU CDMJS 93*

*Dossier à transmettre au Président du CD MJS 93*

*M. André Mignot  
Résidence les sources - 8 rue du Pré Saint Gervais - 93260 LES LILAS  
Tel/Fax : 01.41.60.11.25 - mail : contact@ffjs93.org*

**Les dossier sont téléchargeables à l'adresse suivante :**

**[www.ffmjs93.fr](http://www.ffmjs93.fr)**

# LES DISTINCTIONS DÉPARTEMENTALES



**QUI PEUT PRÉTENDRE À UNE DISTINCTION DÉPARTEMENTALE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE ET DES SPORT ?**

*Toute personne qui s'est particulièrement distinguée sur le département sur :*

- *Des Activités de Jeunesse Culturelles et/ou Sportives.*
- *Des Activités d'Éducation populaire*
- *l'implication dans la vie associative*

## CONDITIONS D'OBTENTION

DISTINCTIONS	SERVICES RENDUS	ANCIENNETÉ
<b>Diplôme de Lauréat</b>	<i>Jeune Acteur de la vie associative</i>	<i>Sans</i>
	<i>ou titre départemental</i>	<i>Dans la saison</i>
<b>Médaille de Bronze</b>	<i>4 ans minimum</i>	<i>Dirigeant associatif actif</i>
<b>Médaille d'Argent</b>	<i>6 ans minimum</i>	<i>Être titulaire de la médaille de Bronze depuis plus de 2 ans</i>
<b>Médaille d'Or</b>	<i>10 ans minimum</i>	<i>Être titulaire de la médaille d'Argent depuis plus de 4 ans</i>

## DÉCISIONS D'ATTRIBUTION

*SUR PROPOSITION PAR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES DISTINCTIONS DU CD MJS 93*

*Depuis septembre 2004, les médailles et Diplômes d'Argent et d'Or sont remis en Préfecture par Monsieur le Préfet lors d'une réception unique pour les Médaillés de la Jeunesse , des Sports et de la Vie Associative.*

*Rejoignez le Comité des Médaillés, en adhérant à celui-ci que vous soyez médaillé du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou de la Fédération Française des Médailles de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (Médaille Départementale et Fédérale). Nous serons heureux de vous compter parmi nous.*

---

**Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports**

**32 rue Delizy - Hall 2 - 93694 PANTIN cedex**

**01 41 60 11 25 - [cdmjs93@gmail.com](mailto:cdmjs93@gmail.com)**

## LES MÉDAILLES MINISTÉRIELLES



## LES MÉDAILLES FÉDÉRALES



## LES MÉDAILLES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

